

ABONNEMENT.

| | |
|----------|--------|
| Saumur : | |
| 12 mois | 30 fr. |
| 6 mois | 16 |
| 3 mois | 8 |
| Poste : | |
| 12 mois | 35 fr. |
| 6 mois | 18 |
| 3 mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------|------|
| Annonces, la ligne | 30 c |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

La Chambre des députés d'abord et le Sénat ensuite ont voté, samedi, sans désenchanter, 10,000 fr. pour faire à M. Paul Bert des funérailles nationales, et une pension annuelle de 12,000 fr. pour la veuve de cet intéressant opportuniste, qui avait eu soin, avant de partir pour le Tonkin, d'assurer à sa famille un héritage de six cent mille francs garantis par onze compagnies d'assurances. Sans périphrasie et sans précaution oratoire, nous dirons que ce double vote est véritablement scandaleux. On n'en a pas fait autant ni avec tant d'apparent empressement pour l'amiral Courbet, vraiment victime cruelle et glorieusement martyr d'une entreprise qu'il n'avait pas conseillée.

Constatons, d'ailleurs, que la Chambre n'a pas mis grand enthousiasme, et que le cabinet a failli, un moment, ne pas obtenir ce qu'il demandait avec impatience du retour dans une mauvaise besogne.

Il est permis de voir dans la résistance des députés une nouvelle preuve de leur rébellion contre le Tonkin. Cette grande entreprise coloniale n'est du goût de personne; on en a assez, on en a trop. M. de Freycinet a eu besoin d'intervenir personnellement pour enlever le vote; tout autre que le président du conseil aurait certainement échoué.

Et puis, M. Paul Bert n'était pas sympathique parmi les républicains. Après la mort de Gambetta, il eut l'ambition de brasser les pantouffles du dictateur et de diriger le parti opportuniste; déçu dans cette ambition, il inclina vers la gauche plus radicale, mais sans donner de garanties suffisantes. On l'envoya au Tonkin pour satisfaire ses appétits dominateurs; mais il serait peut-être d'affirmer qu'il eût poussé le désintéressement jusqu'à aller chercher la mort pour la glorification de la folie coloniale, sans l'appât de deux cent mille francs

affectés annuellement à l'exercice de ses fonctions dangereuses. Aussi a-t-on trouvé à la fois exagérée et imprudente la demande d'une pension viagère et réversible de 12,000 francs pour M^{me} veuve Paul Bert, à qui onze compagnies d'assurances vont payer six cent mille francs.

On a trop abusé, dans ces dernières années, des pensions pour les veuves « des républicains éprouvés et désintéressés. » La rente de six mille francs, récemment votée au profit de M^{me} veuve Pelletan, avait soulevé des protestations d'autant plus vives que, quelque temps après, on voulait refuser à la veuve du colonel Chapuis, terrassé par le soleil du Tonkin, la pension exceptionnelle à laquelle ont droit les veuves des soldats morts au service, au champ d'honneur!

Les républicains ont pris des airs navrés en voyant la droite si peu disposée à voter les douze mille francs demandés par le gouvernement pour M^{me} Paul Bert; ils avaient donc oublié la campagne indigne entreprise, il y a trois ou quatre jours, par un des leurs contre les pensions de retraite accordées généralement aux anciens serviteurs des régimes précédents, qui ont cru servir la France avec autant de dévouement que M. Paul Bert. Les républicains ont bien donné encore la mesure de leur esprit de justice, quand ils ont repoussé, l'instant d'après, la motion de MM. Basly et Camélinat, réclamant une pension moins élevée, mais plus démocratique, en faveur des sous-officiers et soldats morts au Tonkin. La droite a fait preuve de véritable intelligence politique en s'associant — pour cette fois — aux propositions des socialistes de l'extrême-gauche, bien inspirés dans leur réponse d'équité populaire aux prodigalités folles de l'opportunisme.

En se tenant dans la mesure, le cabinet pouvait imposer, à défaut de respect, du moins le silence sur les hommages qu'il se proposait de rendre à la mémoire de M. Paul Bert. Aujourd'hui que la pension a été votée et que tous les contribuables vont être appelés à apprécier l'emploi que l'on fait

des deniers publics, il est à présumer qu'une considération ne sera plus de nature à modérer la sévérité des jugements.

L'EXPIATION

Voilà Paul Bert mort, et mort au Tonkin! Quel coup! Quel enseignement! Quelle énigme offerte à la conscience humaine! Nous disons : énigme; qu'on nous sache gré de ne pas dire : « Justice et expiation! » En tout cas, quelle ironie de la destinée! Sa fin si brusque, et par cela même si tragique, presque au lendemain d'un départ tapageur et d'un débarquement triomphal, reste environnée d'un mystère dont le choléra ne suffit pas à donner l'explication. Il a eu les honneurs de l'angoisse parlementaire. Son agonie a tenu ses collègues en suspens. On a espéré! On a craint! Ces incroyables ont imploré un miracle. Paul Bert se meurt! Paul Bert est mort! On a eu le temps de jouer l'inquiétude et de préparer la douleur. L'explosion définitive ne s'est produite qu'à cinq heures du soir. Alors, on lui a fait coup sur coup deux oraisons funèbres. M. de Freycinet, président du conseil; M. Casimir Périer, vice-président de la Chambre, ont loué tour à tour la seconde Grande Victime. Victime de qui?

Tous les jours là-bas, au Tonkin, la France perd des enfants, des humbles et des obscurs, dont les parents seuls et leurs amis savent les noms et dont le trépas, à bien prendre, est plus attendrissant que celui du résident général. Ils ont perdu la même partie et ils la jouaient avec plus de désintéressement, eux qui n'avaient à attendre ni fortune, ni honneurs, en échange de leur péril.

Le respect de la mort arrête nécessairement sur nos lèvres toute parole de revanche et même tout jugement trop sévère. On remarquera bien, sans doute, les terribles coïncidences accumulées autour de ce drame politique, et la loi scolaire où Paul Bert revit tout entier, votée en France, par ses contemporains, lorsque là-bas, dans cette obscu-

rité de l'Extrême-Orient, la mort l'avait déjà touché; lorsque déjà, peut-être, des lumières nouvelles et inattendues éclairaient son âme défaillante. Il faut suspendre et ajourner l'arrêt définitif.

Laissons ses amis, et même ses ennemis, l'accabler de qualifications honorifiques, ne leur chicanons pas ce décor du tombeau. Savant illustre, républicain désintéressé, ardent patriote, et même colonisateur intrépide, soit! nous vous laissons dire. Il mérite peut-être une part de ces éloges d'outre-tombe! Le Tonkin, qui lui a coûté la vie, planera longtemps sur sa mémoire; mais enfin, il y est allé, lui! Il a même eu l'insigne honneur d'y mourir, lui, Paul Bert, comme Courbet! Il a eu le courage d'affronter un climat meurtrier contre lequel sa constitution robuste et sa science médicale ne l'ont pas défendu. Il a payé de sa personne; on pourrait presque dire qu'il a scellé de son sang une idée folle.

Et ce n'est pas tout! Avant d'expirer, il a connu, quelque fût son orgueil, tous les mécomptes et toutes les amerlumes. Il a dû se heurter à des obstacles imprévus et s'incliner devant des nécessités reconnues trop tard. Il a dû, dans son duel avec l'impossible, se sentir et s'avouer vaincu. Cette humiliation l'a tué. Paix à sa tombe, en attendant que l'histoire ait son jour. Elle sommeille, et nous n'essaierons pas de relever, sur ce cadavre, toutes les provocations de celui qui fut Paul Bert, le persécuteur de l'Eglise et du Christ. Comme Julien l'Apostat, il a pu dire, à sa dernière heure d'intelligence : « Galiléen, tu as vaincu! »

Il a été frappé, mortellement frappé, interrompu et comme intercepté dans son œuvre et dans toutes ses œuvres; c'est assez pour commander le silence. La vérité cruelle et vengeresse protesterait si l'esprit de parti s'efforçait de voiler de glorifications exorbitantes la leçon terrible du fait positif, la revanche « expérimentale » de la souveraine Providence.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER
Par Adolphe BELOT
Première Partie
LE CAISSIER

Quoi qu'il en soit, Angéline, en esclave obéissante, était bientôt devant moi toutes les ressources de son esprit, se livra aux coquetteries les plus raffinées, mit tout en œuvre pour m'éblouir, me faire perdre la tête. Comme j'aurais dû m'apercevoir, dès ce moment, qu'on en voulait à ma vie! Quelle soirée je passai! D'un côté, cette exquise d'esprit, provocatrice au-delà de toute expression; d'autre part, cette table de jeu, couverte d'or, de billets, et ces mots magiques, répétés sans cesse répétés et si nouveaux pour moi : *Banquo... je fais cent louis... Je tiens*... Puis les parfums qui montaient jusqu'à moi et les coupes de champagne frappé qu'on me servait, depuis l'arrivée de Léonce, circuler dans la salle. Angéline prenait mon verre, l'emplissait

jusqu'au bord, y trempait ses lèvres et me le rendait en me disant de sa voix la plus mélodieuse :

— A notre santé à tous deux, cher monsieur, voulez-vous?

Cependant le jeu s'anima de plus en plus. Léonce avait eu déjà deux mains de sept coups et avait gagné une dizaine de mille francs. Les cartes, après avoir fait le tour de la salle, allaient lui revenir, et j'avais vu Lentague se glisser derrière lui et lui remettre sans doute ce qu'ils appelaient une portée dans leur langage de grecs.

— Il y a cinq louis, dit Léonce.

Les cinq louis furent aussitôt couverts et gagnés par le vicomte.

— Il y a dix louis, reprit-il.

— Je les fais, répondit un des joueurs, le prince de ***.

Léonce retourna cinq cartes et s'arrêta; il avait quatre cents francs devant lui.

— Banquo! dit une voix à l'autre bout de la table.

— Non, je suis mon argent, reprit le prince, j'en ai le droit.

— Parfaitement, monsieur, répliqua La Coudraye. Ah! un refait. J'ai vraiment une veine insolente. Il y a quarante louis en banque.

— Je les fais.

— Il y a seize cents francs.

— Encore banquo.

— Désolé, prince, vous avez perdu.

— Les voici, et je fais banque des trois mille deux.

— Mais c'est de la folie! s'écriaient les hommes; on ne court pas ainsi après son argent.

— Laissez faire, disaient les femmes, il se rattrapera.

Sans prendre garde à ces interruptions, le prince répétait *banquo*, chaque fois que Léonce avait gagné un nouveau coup.

Ils en étaient arrivés à vingt-six mille six cents francs, et la main n'avait encore passé que neuf fois. Tous les yeux étaient fixés sur eux, tous les cœurs battaient. Les bras croisés sur la table, les cartes posées devant lui, Léonce, impassible, attendait; le prince était très pâle; des gouttes de sueur coulaient de son front; sa main fébrile et frémissante s'égarait au milieu de cartes placées devant lui et auxquelles, en les retournant avec impatience, il semblait demander un conseil.

Quant à moi, j'avais quitté ma place auprès d'Angéline; je m'étais approché de la table et je regardais. Et le croirait-on? j'avais oublié en ce moment les motifs qui m'avaient décidé à venir dans ce salon, les espérances qu'on avait fait miroiter devant mes yeux, le partage ou plutôt la restitution que j'attendais; ce n'était pas au jeu du vicomte que je m'intéressais; c'était au jeu du prince.

— Il y a vingt-six mille six cents francs en banque, répéta pour la troisième fois Léonce; si on ne veut pas tenir, je partirai pour ce qu'on voudra.

Le prince hésitait.

— Allons, prince; du courage! lui cria Pélagie.

— Puisque vous avez tant fait, essayez encore une fois, dit Constance.

Léonie se pencha à son oreille et murmura :

— La Coudraye commence à avoir peur; il va perdre.

— Banquo! s'écria le prince en frappant sur la table.

Léonce retourna un roi et une dame; le roi pour lui, la dame pour son adversaire. Puis il tira lentement des cartes... la sixième fut un roi.

— Encore gagné, dit La Coudraye.

— Ce n'est pas étonnant, dit le prince à haute voix.

Et, redevenu calme comme par enchantement, il se leva et marcha vers Léonce.

Qu'allait-il lui dire? pour moi il ne pouvait y avoir l'ombre d'un doute : à quelque mouvement maladroit, Léonce s'était trahi, et le prince allait le traiter comme il le méritait; toute ma sympathie était pour le prince.

Au milieu de l'attention générale, La Coudraye, calme, impassible, était resté à sa place. Lentague, Constance et Angéline s'étaient rapprochés de lui :

Chronique générale.

LA RÉSIDENCE DU TONKIN

On lit dans l'Autorité :

« M. Rouvier a accepté, dimanche matin, d'aller au Tonkin. Il a vu le piège tendu par M. de Freycinet qui ne lui aurait plus rien offert s'il avait refusé la succession de M. Paul Bert. M. Rouvier a des besoins, et il n'a pas cru devoir laisser échapper une occasion aussi belle.

» S'il eût refusé, on nommait le général Warnet, mais ni le président du conseil ni le général Boulanger n'ont osé choisir celui-ci, d'abord dans la crainte d'être accusés de vouloir bien ramener le régime militaire au Tonkin, et de recommencer une expédition au premier coup de fusil.

» M. Clémenceau remplacera M. Rouvier à la présidence de la commission du budget. »

Le Paris et la République française publient des lettres de M. Paul Bert datées de juin et juillet dernier. Le résident général en Annam et au Tonkin savait se servir de la presse en sa faveur et en faveur de son entreprise.

Ces deux lettres sont optimistes, naturellement ; nous y relevons cependant une divergence singulière. Dans la lettre à la République française, datée du 2 juin, M. Paul Bert dit qu'il lui faudra UN AN pour tout pacifier ; dans la lettre au Paris, du 15 juillet, que nous avons publiée, il dit « qu'il faut encore DEUX ANS. » Ainsi, en un mois, il avait augmenté d'une année le délai probable de son gouvernement.

Nous voudrions savoir ce qu'il disait dans ses lettres du mois d'août.

M. Fernand Faure, député de la Gironde, va, dit-on, déposer un amendement au projet de budget tendant à frapper les valeurs au porteur d'un droit de 0,20 p. 0/0, comme équivalent au droit de succession auquel ces valeurs échappent actuellement.

Le Président de la République a reçu hier M^r Richard, archevêque de Paris, qui venait l'entretenir des difficultés que soulève avec le Vatican le vote des lois sur l'enseignement primaire.

Les nouvelles arrivées au ministère de l'intérieur mentionnent le mauvais effet produit en France par l'attribution de 12,000 fr. de rentes à la veuve du sectaire que M. de Freycinet a eu l'imprudence de présenter comme un modèle au pays scandalisé.

La Gascogne est arrivée avant-hier soir au Havre, ayant à son bord M. de Lesseps et les principaux membres de la délégation française qui a assisté à l'inauguration de la statue de la Liberté.

le prince s'avancait toujours.

Tout à coup il fut arrêté dans sa marche par l'officier d'infanterie qui, depuis un instant, ne jouait plus, et s'était borné à observer attentivement le jeu. J'étais à deux pas de ces messieurs et je pus entendre les quelques mots qu'ils échangeaient à voix basse.

L'officier dit au prince qu'il était convaincu, lui aussi, que La Coudraye était un escroc, mais qu'un éclat en de telles circonstances aurait les suites les plus désagréables et les plus compromettantes. Le prince eut un mouvement nerveux, réfléchit une seconde, puis finit par confier ses intérêts à l'officier.

— Alors reprenez votre place, dit celui-ci, comme si rien ne s'était passé.

— Eh bien ! disait effrontément Léonce, qu'y a-t-il donc ? Est-ce qu'on ne joue plus ?

— Nous avons cru, fit Lentague en montrant le prince, que monsieur avait à vous parler.

— Moi, pas le moins du monde, fit le prince. Je me suis levé pour me remettre de mes pertes et essayer de changer la veine. Mais je ne joue plus sur cette main ; j'ai assez perdu.

— Alors, je passe, dit Léonce en remettant les cartes à son voisin de droite.

Le jeu continua ; mais La Coudraye était trop fin pour ne pas avoir compris qu'on ne croyait pas à son bonheur et qu'il était l'objet de graves

Les passagers, qui ont pris hier matin un train spécial, sont arrivés à deux heures à Paris.

L'ÉLOGE DES ALLEMANDS

PAR UN HOMME D'ÉTAT FRANÇAIS

On lit dans la France militaire :

« C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance du compte rendu d'une réunion publique qui a eu lieu à Sens, et à laquelle assistaient MM. Javal, député, et Guichard, sénateur.

» M. Javal a raconté les impressions qu'il a recueillies dans un récent voyage en Allemagne, où, a-t-il ajouté, il a de nombreuses propriétés.

» Écartons les préliminaires du très patriotique et très réconfortant discours de M. Javal qui s'extasie complaisamment « sur les progrès énormes réalisés par l'industrie allemande ». Écoutons d'abord ce député français faire un parallèle entre la France et l'Allemagne :

« On a dit que la crise industrielle qui sévit chez nous, avec une grande intensité, était la même partout ; il n'en est rien en Allemagne, malheureusement, où, au contraire, on rencontre des traces indéniables d'une prospérité très grande. »

» Donc — M. le député Javal le veut — on retournera le proverbe : *misère en Prusse* ; on dira dorénavant : *misère en France*. M. Javal nous flatte énormément.

» Mais une chose qui nous révolte — car nous ne voulons pas insister sur les comparaisons du perspicace député de l'Yonne — c'est quand il exalte la *probité commerciale des Allemands*. C'est un député qui parle ainsi ! N'est-ce pas, Monsieur Lockroy, que ce peu patriote collègue ne votera pas le projet que vous venez d'élaborer, et qui a été accueilli avec tant de faveur par tout ce qui est vraiment français entre les Vosges et les Pyrénées ? Ils sont mensongers — c'est un député qui le déclare — les rapports de nos consuls relatifs aux faux commerciaux commis par les Allemands ; ils sont mensongers les articles de nos journaux signalant chaque jour l'audace des falsificateurs allemands, si habiles pourtant à s'emparer des marques françaises pour écouler partout leur camelote et leurs produits frelatés.

» M. Javal parlait aux membres de l'Union républicaine de Sens. Comment se fait-il que pas un d'entre eux n'ait arrêté dans son discours un homme faisant d'un bout à l'autre l'éloge de l'Allemagne ? Bien mieux, nous le constatons avec une vraie stupéfaction, M. le député Javal a été chaleureusement applaudi par les républicains qui l'écoutaient. Celui qui a donné le signal de ces applaudissements était M. Jules Guichard, sénateur.

» Nous n'avons rien que d'exact ; nous avons sous les yeux le compte rendu de la séance.

» A propos, puisque M. Javal a de si belles propriétés en Allemagne, pourquoi reste-t-il député français ? Il nous semble que sa place est au Reichstag. »

sempçons. A partir de ce moment, il n'eut plus de mains, et il négligea de se servir des dernières portées que Lentague lui avait préparées ; il eut même l'esprit de tenir quelques banquets et de perdre une centaine de louis pour essayer de détruire le mauvais effet que ses trois maies consécutives avaient produit.

Quant à moi, je n'avais pas dissimulé, pendant la scène qui venait de se passer, l'intérêt que je portais au prince. Aussi Angéline, sur un signe du vicomte, m'enferma-t-elle dans un réseau de coquetteries plus étroit. Jamais peut-être aucune femme ne se donna plus de peine pour plaire à un homme, lui ôter toute volonté, lui faire perdre la raison : sa main douce et parfumée cherchait la mienne ; elle dirigeait sur moi ses plus langoureux regards, sa bouche me souriait de la façon la plus agaçante et ses épaules à demi-vêtues frôlaient à chaque instant ma poitrine.

Vers les trois heures du matin, la maîtresse de la maison annonça qu'elle avait fait préparer à souper et qu'on eût à suspendre le jeu.

Plusieurs personnes se retirèrent, entr'autres le prince de *** et l'officier qui lui avait conseillé d'éviter tout scandale ; il ne resta que les intimes.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

Nos rentes sont un peu plus faibles par suite des nouvelles, d'ailleurs fort incertaines, de la Bulgarie : 3 0/0, 82 80 ; 4 1/2 0/0, 109.60.

L'action du Crédit foncier est très soutenue à 1.416. On remarque de bons achats sur ce titre en prévision de cours plus élevés. Les obligations foncières et communales à lots montrent toujours des tendances à la hausse. Ces valeurs sont de tout premier ordre. La propriété foncière ou les engagements communaux qui leur servent de gage constituent un ensemble de garanties qui survivraient à toutes les crises.

L'action de la Société Générale est très ferme à 475. Cette valeur ne semble pas faire partie, pour le moment, du groupe que la spéculation a pris pour objectif. Son tour ne saurait tarder à venir, car sa situation justifierait des cours plus élevés. Néanmoins les achats qui se produisent sont d'excellente qualité, ils apporteront un appoint considérable le jour où le marché à terme s'occupera du titre.

L'action de Panama montre depuis quelque temps d'excellentes dispositions. Les capitaux s'intéressent chaque jour davantage à ce titre qui offre encore une large marge à la hausse. Les achats en obligations des différentes émissions sont très actifs. Les titres libérés de la dernière émission se traitent à 20 fr. au-dessus du prix d'émission.

Bonne tenue des actions et obligations de nos Chemins de fer.

Nouvelles militaires.

LA TAXE MILITAIRE

En Suisse, les jeunes gens qui, à un titre quelconque, sont exonérés du service militaire, comme soutiens de famille par exemple, ou encore comme incapables physiquement au service, paient un impôt spécial, qui a rapporté, en 1885, 460,934 fr.

Quelques journaux officieux italiens demandent qu'un impôt semblable soit créé en Italie. Il rapporterait 4,800,000 fr. Cette somme pourrait être consacrée à améliorer le sort des sous-officiers.

L'exemple sera suivi par la France, qui, en fait d'impôts de toutes sortes, ne reste jamais en arrière depuis qu'elle est gouvernée par les républicains.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONCOURS MUSICAL

On nous communique la note suivante :

Le samedi 13 novembre, les organisateurs du Concours Musical se sont réunis à la Mairie de Saumur sous la présidence provisoire de M. Liénard, adjoint au maire.

Aussitôt l'ouverture de la séance, il est procédé à la nomination de la commission définitive qui se trouve composée de :

MM. Liénard, président.
Meyer et Goubeault, vice-présidents.
Perreau, secrétaire.
Marcombre et Roblot, secrétaires adjoints.
Doussain, trésorier.
Milon, trésorier adjoint.
Godet et Roland, commissaires.

Il est ensuite décidé que toutes les personnes présentes feront partie du Comité d'organisation et qu'une souscription publique sera faite dans chaque quartier, sous la direction des Membres du Comité de ces quartiers, par des jeunes gens choisis dans chacune des deux musiques de Saumur.

Avant de clore la séance, il a été décidé que le Comité d'organisation se réunirait tous les samedis, à 8 heures du soir, à la Mairie.

VOTES DE NOS SÉNATEURS

MM. d'Andigné, Blavier et Le Guay ont voté pour le crédit de 500,000 fr. demandé pour secours aux inondés du Midi ; — ils ont voté contre le crédit demandé pour les funérailles de M. Paul Bert ; — ils ont voté contre la demande d'une pension de 42,000 fr. pour la veuve de M. Paul Bert.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Tous nos députés ont voté pour le crédit de 500,000 francs pour les inondés du Midi.

Sur le crédit de 40,000 fr. pour les funérailles de M. Paul Bert, ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Tervés ; n'ont

pas voté : MM. Berger, Fairé, de Maillé, Merlet, Chevalier, de Soland.

Sur l'urgence, sur la discussion immédiate du projet et sur le projet même d'une pension de 42,000 francs pour M^r Paul Bert, tous nos députés ont voté contre.

M^r Freppel ne sera pas seul dans la commission de la séparation de l'Église et de l'État ; le dixième bureau a remplacé M. Lalande par M. Fairé, l'éloquent député de Maine-et-Loire.

LE BANQUET RÉPUBLICAIN D'ANGERS ET LES « INDECROTTABLES »

Ils ont bu, mangé, toasté... c'est fini, et nous ne nous en portons pas plus mal.

Ils étaient 700, dit le Patriote. Nous n'y étions pas pour vérifier le chiffre, mais ce qui paraît certain, c'est « qu'il souffrait sur cette assemblée un vent d'APAISEMENT » (sic).

Au dessert, MM. Maillo, Bardon, préfet de Maine-et-Loire, Allain-Targé, Sigismond Lacroix, et même Desètres, ont pris successivement la parole. On a bu et rebu à la République, à M. Grévy, à la création de la ligue républicaine, aux anciens et aux futurs (???) députés républicains de Maine-et-Loire, et à la Société de la Ruche. On a menacé les réactionnaires et même les audacieux évêques qui se sont mis à la tête de l'opposition jusque dans le Parlement (comme si un évêque ne pouvait être député et parler comme tel ?) ; on a parlé des neiges d'antan, c'est-à-dire de l'élection de M. Maillé, du présent et de l'avenir de la République, et puis l...

O comble de l'horreur ! on a levé brusquement la séance, et on a coupé l'herbe sous le pied à une foule de radicaux qui avaient des réformes en poche et des discours dans l'estomac.

Écoutez plutôt le Ralliement :

« Au moment où allait commencer la série des toasts et des différentes motions relatives à cette organisation commune, le président, M. Maillé, a brusquement levé la séance.

» Tout le monde se regardait, stupéfait de cette interruption inexplicable. Chacun comprenait que le projet d'organisation était dépourvu de la sanction nécessaire et la manœuvre du président était sévèrement commentée.

» Si cette fête fraternelle s'était continuée comme chacun s'y attendait, elle aurait pu porter ses fruits. Plus d'une réforme utile, d'intérêt général ou local, aurait pu être réclamée, plus d'une proposition avantageuse aurait pu être formulée. Des témoignages d'union et de cordialité auraient pu être échangés, de part et d'autre ; le rôle de la presse aurait pu être tracé en vue d'un accord commun sur certaines questions ; la réforme du personnel et le secret du vote sous enveloppe auraient pu être demandés à nos amis de la députation parisienne ; bref, on aurait pu faire quelque chose. Et on n'a RIEN FAIT DU TOUT.

» Nous laissons à qui elle revient de droit la responsabilité de cet avortement.

» Quand le moment sera venu de reprendre sérieusement cette œuvre de salut et de relèvement, par l'union loyale de toutes les bonnes volontés, les républicains progressistes prendront leurs précautions.

» En attendant, nous adressons à MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix nos plus vifs remerciements et nos félicitations les plus sincères. Le parti républicain peut compter sur leur dévouement éclairé et leur sollicitude constante.

» Un jour viendra, et ce jour est proche, où l'union de la démocratie en Maine-et-Loire s'imposera d'elle-même, en dépit des rancunes tenaces, des jalousies invincibles et des manœuvres intéressées de deux ou trois immobilistes décidément indecrottables. — J. M.

Nous n'ajouterons rien à ce charmant tableau. Mais le Ralliement a bien raison quand il signale le parti des indecrottables.

On les connaît à Angers, et ils sont plus de trois.

... Mais c'est égal. La réponse « au Congrès catholique » ne paraît avoir été ni complète ni fructueuse. On n'a rien fait du tout.

Parmi les convives du banquet républicain offert à MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix, on remarquait plusieurs notabilités saumuroises : M. Goubeault, sous-préfet ; M. Combier, maire ; M.

Bodin, président du tribunal civil; M. Peyssonnié, procureur de la République; M. Haran, conseiller général, etc.

M. de Cambacérés vient de faire délinquance, à la commune de Savennières (Maine-et-Loire), du legs de 300,000 fr. consenti par M. Emile Duboys, d'Angers, son aïeul, pour la construction d'un hospice destiné à recevoir les malades indigents.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Dans sa séance de vendredi, le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a nommé directeur de la Compagnie, en remplacement de M. Manton, appelé aux fonctions nouvelles d'administrateur général délégué, M. Heurteau, ingénieur des mines, chef d'exploitation.

Ancien élève du lycée d'Orléans, où habite presque toute sa famille, M. Heurteau est âgé de 40 ans à peine; il a épousé la fille de feu M. Solacroup, qui fut longtemps lui-même directeur de la Compagnie d'Orléans.

M. Pader est nommé chef de l'exploitation.

VINS FALSIFIÉS

Le tribunal correctionnel de Lyon continue à examiner de nombreuses affaires de marchands de vins qui expédiaient dans cette ville des vins colorés artificiellement. Une de ces affaires est plus particulièrement intéressante.

Un riche propriétaire des Bouches-du-Rhône, récoltant par an jusqu'à 2,000 hectolitres, était poursuivi jeudi dernier pour avoir expédié un vin falsifié à l'aide de la fuchsine acide et de l'acide salicylique dans la proportion de 20 0/0 de la coloration de la teinte locale.

Le tribunal l'a condamné à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende; il a, de plus, ordonné l'insertion du jugement dans un journal de Lyon, deux de Marseille, un d'Avignon, et la confiscation du vin saisi.

VARENNES-SOUS-MONTMOREAU. — Dans la nuit du 12 au 13 novembre, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'atelier du sieur Guillemé, forgeron à Varennes. La veille, cet homme avait travaillé jusqu'à une heure assez avancée; et le lendemain matin, en ouvrant les portes de son atelier, il fut suffoqué par une épaisse fumée provenant de pots à peinture et de bidons d'huile qu'une étincelle avait dû enflammer. Aidé d'un de ses voisins, Guillemé se rendit facilement maître du feu et évita ainsi un plus grand désastre.

MONTEUIL-BELLAY. — Dimanche dernier, 14 novembre, vers 4 heures du matin, le feu a également pris dans une écurie appartenant à M. Bedon, hôtelier à Monteuil. Arrivé à temps par ses voisins, M. Bedon a promptement sorti de l'écurie son domes-

lique qui couchait en cet endroit et quatre chevaux. Le grenier entier a été la proie des flammes ainsi que le foin, la paille et les autres objets qu'il contenait. Les pertes, assez considérables, sont couvertes par une assurance. La cause de cet incendie est complètement inconnue.

TENTATIVE CRIMINELLE

Vendredi soir, vers onze heures, dit l'Anjou, le nommé Eugène Auffray, âgé de 35 ans, cultivateur au Port-Thibault, en passant sur le pont de la Planche-Pellerin, à la limite de la commune d'Angers et de celle d'Écouflant, a été assailli par deux hommes et une femme.

Un violent coup de poing le fit tomber à terre; à peine était-il tombé qu'il recevait un coup de talon de botte sur l'œil et que la femme lui fermait la bouche pour l'empêcher de crier.

Pendant ce temps Auffray était fouillé et avait son porte-monnaie et son couteau volés. Il se rendit, la figure couverte de plaies et de sang, au commissariat central, où il fit sa déclaration.

Les auteurs de cette tentative criminelle sont activement recherchés.

NANTES.

Vol audacieux. — Les voleurs ont toutes les audaces. Ils n'attendent pas toujours « l'heure des crimes » pour exercer leur honnête métier. De 6 à 7 heures du soir, dans un quartier populaire, ils ont pénétré dans une maison qu'ils ont mise au pillage.

Les époux Blaizeau habitent une maison isolée à l'entrée de la prairie de Biesse. Profitant de leur absence, des malfaiteurs ont essayé de forcer la porte de la maison, en faisant jouer le pêne de la serrure avec une lame de couteau. N'ayant pu y réussir, ils allèrent prendre dans un bateau un aviron de 4 mètres de haut, et, l'ayant dressé le long du mur, l'un d'eux réussit à atteindre la fenêtre du grenier. Passant le bras par l'ouverture d'un carreau brisé, il ouvrit la fenêtre qui permit de pénétrer à l'intérieur du grenier. Il s'y trouvait du linge, sur lequel les malfaiteurs firent main-basse, puis ils descendirent au rez-de-chaussée.

Une serpente appartenant au sieur Blaizeau leur servit à fracturer la porte d'une armoire. Ils y trouvèrent un sac en toile contenant 440 francs et s'en emparèrent. Cet argent appartient à M. Laurent, chez qui le sieur Blaizeau est employé.

Les malfaiteurs s'emparèrent d'une certaine quantité de linge et de vêtements. Dans un tiroir se trouvaient trois montres, ils en prirent deux; la troisième échappa sans doute à leurs regards. Trois pièces d'or de 20 francs furent emportées avec le paletot dans la poche duquel elles se trouvaient. Une bouteille de rhum, déposée sur le buffet, disparut comme l'argent et les vêtements.

La razzia terminée, il fallut sortir. Glisser le long de l'aviron eût été dangereux, les malandrins pouvaient être aperçus par des yeux indiscrets; il était plus simple de

sortir par la porte. A l'aide de la serpente, ils entamèrent le tuffeau qui recevait la gâche de la serrure et la porte s'ouvrit; les voleurs disparurent dans la prairie.

Les habitants du voisinage n'ont rien entendu et n'ont pu fournir à la police aucun renseignement de nature à mettre sur la trace des auteurs de ce vol.

CE QU'IL FAUT PENSER DES APÉRITIFS

Quantité de personnes ont l'habitude de prendre, avant le repas, ce qu'on est convenu d'appeler un apéritif: extrait végétal amer ou extrait d'absinthe. Cette habitude est, paraît-il, plus nuisible, d'après un jeune médecin russe très distingué, qui a entrepris une série de recherches intéressantes en vue de déterminer si ces prétendus apéritifs ont un effet appréciable sur les voies digestives, s'ils stimulent réellement l'appétit et la sécrétion du suc gastrique.

Et ces conclusions ne sont pas favorables à l'emploi desdits apéritifs: ils gênent la digestion plutôt qu'ils ne l'activent; à forte dose, ils diminuent la sécrétion du suc gastrique; à dose modérée, ils ne produisent qu'un effet passager, ils retardent la digestion.

Le docteur Hector George, de son côté, s'étonne que la fabrication et la vente de l'absinthe ne soient pas rigoureusement interdites, comme beaucoup de poisons bien moins dangereux que celui-là, dit-il. Et, à l'appui, il cite les expériences faites par le docteur Magnan, de l'asile d'aliénés de Sainte-Anne (Seine). Ce médecin prenait, par exemple, deux chiens de même taille et de la même force. A l'un, il injectait de l'eau-de-vie dans les veines, à l'autre de la liqueur d'absinthe. Le premier tombait bientôt sur le flanc, ronflant comme un homme ivre-mort; le second était pris de tremblements et devenait vite en proie à une attaque d'épilepsie.

Si on met sous une grande cloche en verre un cochon d'Inde avec une soucoupe remplie d'alcool, et sous une autre cloche un second cochon d'Inde avec une soucoupe remplie d'absinthe, le premier tombe bientôt ivre-mort et immobile; le second tombe également, mais avec une attaque d'épilepsie.

Ces exemples sont concluants, on ne saurait leur donner trop de publicité. S'il y avait moins de buveurs d'absinthe, il y aurait moins d'épileptiques et surtout moins d'enfants qui héritent de cette maladie des parents. — A. L. (Gazette du Village.)

Il vient d'être mis en vente, à l'Épicerie Centrale, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilog. à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Bibliographie.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchaud, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 4^e série.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 novembre:

TEXTE. — L'École centrale des arts et manufactures; sa nouvelle installation, par M. Ch. de Comberousse. — Une Chasse royale en 1787, par M. P. L. — Salières en argent (dix-septième siècle), par M. Ed. G. — Un Archipel d'Iles célestes, par M. Camille Flammarion.

GRAVURES. — Le Pie di Marmo, à Rome. — École centrale des arts et manufactures (2 grav.). — Une Chasse royale sous Louis XVI, d'après une tapisserie des Gobelins. — L'Hirondelle de cheminée. — Le Dorataspis polyancistra. — Salières en argent du dix-septième siècle. — Grandurs comparées de la Terre, de la Lune et des principales petites planètes.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CIRCULAIRE DE FRANCE L'ACQUITTEMENT
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIÈVRE BLANC

NOUVELLE

Par J. de Château-Châlons.

I.

Si l'on en croit la tradition, le gibier était très abondant autrefois sur les plateaux qui dominent au nord de la Loire, entre Saumur et Montsoreau. Aujourd'hui, paraît-il, c'est miracle lorsqu'un chasseur, dans le cours d'une journée, parvient à tuer un lièvre ou un perdreau.

Cette rareté s'explique parfaitement par la destruction des bruyères et des bois qui couvraient cette partie de l'Anjou et dans lesquels les animaux sauvages trouvaient un refuge.

Depuis une soixantaine d'années, de vastes défrichements ont été opérés, et l'ancienne surface boisée est actuellement occupée par des vignobles où l'on récolte des vins généreux et d'un goût excellent.

Vers 1836, alors que les défrichements étaient pour ainsi dire que commencés, les chasseurs de Saumur se rendaient en assez grand nombre dans cette contrée.

Parmi eux se trouvaient un ancien négociant

de Paris, M. Emile Daux, nouvellement établi dans le pays, où il avait acheté une charmante villa.

Par une belle matinée de septembre, M. Daux, qui presque toujours chassait seul, s'était dirigé vers la commune de Dampierre, pour s'y livrer à sa distraction favorite.

Avant de monter sur le plateau, il s'arrêta, pour déjeuner, dans une petite auberge située à l'entrée du bourg.

En prenant son repas il causa avec l'aubergiste. Après l'échange de quelques réflexions banales sur les agréments de la température, la situation des récoltes et sur les espérances que celles-ci pouvaient donner, on parla de chasse.

— Votre pays est très giboyeux, dit M. Daux. Depuis quinze jours j'ai tué huit lièvres, douze lapins et une vingtaine de perdrix et de cailles.

— Cela prouve, Monsieur, que vous êtes très adroit.

— Il est de fait que je laisse rarement échapper la pièce de gibier qui se trouve à portée de mon fusil, répartit M. Daux, visiblement flatté du compliment de l'aubergiste.

— Excusez la question que je vais vous faire, reprit ce dernier. En chassant dans nos campagnes vous n'avez pas rencontré un lièvre blanc?

— Un lièvre blanc? fit M. Daux, fort étonné, et qui se demanda intérieurement si l'aubergiste ne

se disposait pas à se moquer de lui.

— Vous n'en avez donc jamais vu?

— Voyons, mon brave homme, est-ce que vous parlez sérieusement? J'ai tué, dans je ne sais quel ouvrage d'histoire naturelle, qu'il existait des lièvres blancs dans la partie septentrionale de l'Europe et de l'Amérique, mais je n'ai jamais ouï dire que l'on en rencontrât en France. Vous-même, l'avez-vous vu ce lièvre extraordinaire dont vous me parlez?

— Oui, Monsieur, et bien d'autres l'ont vu comme moi. C'est un animal de forte taille, blanc comme de la neige. Au milieu du front il porte une tache noire en forme de croissant. Jusqu'ici, aucun chasseur n'a pu s'en emparer. Mais ce qui va vous surprendre davantage, c'est que tous ceux qui l'ont poursuivi ont eu à s'en repentir.

— Et vous me dites cela du plus grand sérieux du monde?

— Vous allez voir, Monsieur, que c'est très sérieux. Dans nos contrées, il y a peu de personnes superstitieuses. On ne croit en effet ni aux revenants, ni aux fées, ni aux sorciers, et pourtant on est bien forcé de convenir qu'une influence fatale, diabolique, est attachée à ce lièvre. Je pourrais vous citer sept ou huit habitants de la commune qui, en essayant de le prendre avec des collets ou à le tuer à coups de fusil, ont été victimes d'accidents. Deux ont été blessés par les

éclats de leur arme, qui a crevé dans leurs mains. Un troisième est tombé dans un ravin et s'est cassé le bras. Les autres ont été blessés de différentes manières, plus ou moins grièvement.

— Et vous attribuez ces accidents à l'influence du lièvre? dit M. Daux en riant de tout son cœur.

— Voici un autre fait, qui me concerne, continua l'aubergiste. Dédaignant l'opinion des gens plus sages que moi, qui disaient qu'il y avait un péril réel à poursuivre l'animal, je voulus faire le brave. Un matin, suivi de mon chien, je me mis à sa recherche. Je l'aperçus dans un champ de luzerne, dont j'étais séparé par un fossé profond. En traversant ce fossé, mes jambes s'embarrassèrent dans les ronces. Je tombai, et dans cette chute, je me brisai la cuisse. Vous voyez, Monsieur, que je suis bien fondé à dire que ce maudit lièvre porte avec lui une fatalité. C'est un vrai porte-malheur.

M. Daux continuait de rire.

— Je ne veux point me demander, dit-il, si les accidents dont vous me parlez sont dus à cette prétendue fatalité ou au défaut de précautions de ceux qui en ont été victimes. Mais je puis vous affirmer que si je rencontrais ce curieux animal, je n'hésiterais pas à lui envoyer un coup de fusil. Il mérite, incontestablement, d'être empaillé et de figurer dans un musée d'histoire naturelle.

(A suivre.)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DEUX MAISONS
Situées à Saumur,
Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63,
l'autre n° 70.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON
Sise rue du Temple, n° 17,
S'adresser à M^e LE BARON, notaire,
ou à M^{me} GRILLE, au couvent de
Sainte-Anne, près Nautilly. (437)

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ DE LA HOUSSAYE
Située commune de Moulherne,
Joignant la forêt de Monnaie, et
comprenant : deux closiers, des ré-
serves en bois et sapinières, le tout
d'une superficie d'environ 34 hectares
54 ares.
S'adresser à M^e CAILLEAU. (755)

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION
En la Mairie de Jumelles,
Le dimanche 21 novembre,
à 2 heures après midi.
1^{er}.
De la Coupe d'environ 38
hectares de taillis, en 14 lots.
2^{er}.
De 648 Baliveaux d'es-
sences diverses, en 10 lots.
Le tout sur la Terre des HAYES,
communes de Jumelles et Brion.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A LOUER
Pour entrer en jouissance le
1^{er} novembre 1887,
UNE JOLIE
MAISON DE CAMPAGNE
Avec toutes les servitudes désirables,
JARDIN, PRÉ ET DOUVE
Le tout situé à la Croix-Rouge,
commune de Saint-Martin-de-la-Place.
S'adresser à M^e DEGREGZ, notaire à
Saint-Clément. (749)

Etude de M^e PAUL PROUX, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques,
Le jeudi 18 novembre 1886,
à 1 heure du soir,
A Saumur, salle des Ventes, rue
d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Une très-belle salle à manger en
vieux chêne, sty'e Henri II, compren-
nant buffet à crédence, table, chaises,
bibliothèque et bureau, bois de lits,
chaises, commode, tables à rallonges,
tables rondes et de toilette, tables de
nuit, buffet, bureau, pianos, fauteuils,
tapis, lits en fer, fusil Lefaucheur,
lampes et suspensions, machines à
coudre, bandes en soie et tapisserie ;
Objets de literie, cuisinière, che-
minée et calorifères, berceau et voi-
ture d'enfant, plusieurs scies de diffé-
rentes formes, machine à percer,
musique, casiers, vaisselle et quantité
d'autres objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

A GÉNER
PÂTISSERIE
Petite ville en Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
PONETTE ALEZANE
1^{re} 48 très-doublée, vite trotteuse.
S'adresser au bureau du journal.

A Vendre
UN CHEVAL NOIR
Agé de 4 ans, taille 1 = 40.
CHARRETTE ANGLAISE
PRESQUE NEUVE.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
AUX
Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :
Selmes, Blèmes, Javards,
Crevauses, Crapauds,
EMPLOYEZ
l'Onguent Souverain de A. PAJOT.
Seule Maison de vente,
L. BONNEAU
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,
SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais,
Eau de cuivre et tous articles pour
l'entretien des voitures et harnais ;
Encaustique pour parquets et le
Chromo extra siccato pour carrelage ;
Plumeaux et Eponges, Verres à
vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Offres et Demandes
AVIS

ON DEMANDE une personne, dame
veuve ou demoiselle, d'un certain âge
et d'une honorabilité parfaite, capable
de tenir à Saumur un salon de lecture,
diriger l'intérieur d'une maison et
s'occuper au besoin de l'instruction
de jeunes enfants.
S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire
à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-
Saint-Pierre, 18. (738)

UN JEUNE HOMME marié, con-
naissant dessin, arpentage, comp-
tabilité et au courant de la con-
struction, demande emploi de
dessinateur ou comptable.
S'adresser au bureau du journal.

Un agent, muni de bonnes
références, aurait trois heures à
disposer par jour pour **compta-
bilité**.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti.
S'adresser à M. H. HARDY, fabricant
de meubles, Levé-Neuve, Saumur.

M. G. BESSON, ex-économiste du
Collège de Saumur, muni de bons
certificats, demande une place de
comptable.

Raccommodages et travaux neufs
courants, cousus à la main.
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en
face la Retraite.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des **PLAIES** et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND,
Médecin spécialiste,
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1886.

| Valeurs au comptant | Coture précé | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Coture précé | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Coture précé | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Coture précé | Dernier cours. |
|------------------------------------|--------------|----------------|-------------------------------|--------------|----------------|-----------------------------------|--------------|----------------|-------------------------------|--------------|----------------|
| 3 % | 82 85 | 82 65 | Est | 805 | 802 50 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 524 | 523 |
| 3 % amortissable | 85 65 | 85 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1242 50 | 1242 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 523 50 | 523 | Est | 397 | 395 |
| 3 % | 82 60 | 82 60 | Midi | 1180 | 1177 50 | — 1865, 4 % | 523 75 | 522 50 | Midi | 394 | 394 |
| 4 1/2 % | 104 60 | 104 60 | Nord | 1610 | 1610 | — 1869, 3 % | 403 | 408 50 | Nord | 396 50 | 398 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 109 75 | 109 45 | Orléans | 1327 50 | 1327 50 | — 1871, 4 % | 399 | 399 25 | Orléans | 395 | 395 |
| Obligations du Trésor | 512 | 514 | Ouest | 867 50 | 865 | — 1875, 4 % | 514 50 | 514 50 | Ouest | 395 | 398 75 |
| Banque de France | 4455 | 4390 | Compagnie parisienne du Gaz. | 1460 | 1460 | — 1876, 4 % | 514 50 | 513 | Paris-Lyon-Méditerranée | 394 | 393 75 |
| Société Générale | 475 | 475 | Canal de Suez | 2105 | 2180 | Bons de liquid. Ville de Paris. | 525 50 | 524 | Paris-Bourbonnais | 393 | 394 |
| Comptoir d'escompte | 1020 | 1020 | C. gén. Transatlantique | 532 50 | 532 50 | Obligations communales 1879. | 472 | 472 50 | Canal de Suez | 585 | 584 |
| Crédit Lyonnais | 600 | 593 | Russe 5 0/0 1870 | 99 50 | 99 50 | Obligat. foncières 1879 3 % | 472 | 472 50 | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1415 | 1418 75 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 386 | 385 | | | |
| Crédit mobilier | 317 50 | 312 50 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir |
|----------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur(ori.) | 2 06 | 6 53 | » | » | 1 39 | 4 16 | 8 34 |
| Saumur(état) | 6 50 | 8 31 | 10 31 | » | 4 13 | 8 30 | » |
| Nautilly-halte | 7 03 | 8 37 | 10 45 | » | 4 26 | 8 43 | » |
| Varr.-Chacé | 7 09 | 8 48 | 10 52 | » | 4 32 | 8 49 | » |
| Brézé s.-Cyr. | 7 17 | 9 02 | 11 | » | 4 39 | 8 56 | » |
| Montreuil(a) | 7 24 | 9 09 | 11 15 | 2 61 | 4 52 | 9 08 | » |
| — (dép.) | 7 36 | 9 21 | 11 24 | 2 09 | 4 58 | 9 11 | » |
| Thouars .. | 7 55 | 9 40 | 11 57 | 2 28 | 5 23 | 9 37 | » |
| Loudun .. | 8 10 | » | 3 16 | 2 52 | » | 9 52 | » |
| Poitiers .. | 10 33 | » | 10 40 | » | » | 12 12 | » |

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|--------------|------------|-------------|-------------|------------|-----------|
| Saumur(ori.) | 6 53 | » | 4 16 | 8 34 | » |
| Saumur(état) | 6 50 | 8 31 | 4 13 | 8 30 | » |
| Nautilly .. | 7 03 | 8 37 | 4 26 | 8 43 | » |
| Montreuil(a) | 7 29 | 9 19 | 4 52 | 9 08 | » |
| — (dép.) | 7 34 | 9 29 | 5 | 4 2 10 | » |
| le Vaudelnay | 7 41 | 9 40 | 5 11 | 5 17 10 11 | » |
| Baugé .. | 7 56 | 9 50 | 5 20 | 5 44 10 22 | » |
| Doué .. | 8 05 | 9 57 | 5 27 | 6 20 10 31 | » |

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir |
|--------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|
| Saumur(ori.) | 7 57 | 11 54 | 1 33 | 3 06 | 5 42 | 10 5 |
| Vivry .. | 8 10 | 12 09 | » | 3 18 | 5 54 | » |
| Blou .. | 8 19 | 12 18 | » | 3 27 | 6 03 | » |
| Vernantes .. | 8 32 | 12 31 | » | 3 40 | 6 14 | » |
| Noyan-Méon | 8 59 | 12 59 | 2 11 | 4 06 | 6 38 | 11 45 |
| Chât.-d-Loir | 10 07 | 2 14 | 2 57 | 5 09 | 7 45 | 12 32 |

LIGNE D'ORLÉANS

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Direct. soir |
|----------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|--------------|
| Saumur .. | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 7 15 | 10 42 |
| St-Martin .. | » | 7 04 | 9 26 | 1 33 | » | 7 27 | » |
| St-Clément .. | » | 7 15 | 9 33 | 1 40 | » | 7 34 | » |
| Les Rosiers .. | » | 7 23 | 9 41 | 1 47 | 3 43 | 7 41 | » |
| La Ménitrie .. | 3 31 | 7 35 | 9 53 | 2 00 | 3 52 | 7 50 | 11 13 |
| Angers .. | 3 58 | 8 23 | 10 41 | 2 40 | 4 20 | 8 33 | 11 53 |

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

| STATIONS | Omn. matin | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir |
|----------------|------------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|
| Saumur .. | 3 26 | 8 21 | 9 26 | 12 48 | 4 34 | 7 04 10 24 |
| Varennes .. | » | 8 34 | 9 37 | 1 01 | 4 48 | 7 18 |
| Port-Boulet .. | 3 49 | 8 45 | 9 45 | 1 12 | 4 59 | 7 30 10 42 |
| La Chapelle .. | » | 9 | » | 1 24 | 5 17 | 7 44 |
| Langeais .. | 4 26 | 9 29 | 10 09 | 1 52 | 5 50 | 8 15 11 11 |
| Tours .. | 5 05 | 10 12 | 10 40 | 2 35 | 6 40 | 9 11 43 |

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département
de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.